

# Termes et Conditions

---

## Contexte general

Ces termes et conditions s'appliquent à la location de tous les outils et équipements "l'Équipement" de Polhire Ltd «la Société» par le client pour un usage personnel ou professionnel.

### 1. Définition et Interprétation

1.1 Dans ces termes et conditions, à moins que le contexte ne l'exige autrement, les expressions suivantes correspondent aux définitions ci-dessous:

«Client» se définit comme toute personne louant les Equipements et est soumis à ces termes et conditions ;

«Équipements» incluent tous les Equipements loués par le Client sous réserve de ces Termes et Conditions ;

"Caution de garantie" désigne la somme payable par le Client en vertu l'article 3 de ces termes et conditions et comme indiqué dans le Contrat de Location;

"Locaux" désigne les locaux de la Société où le Client doit collecter et retourner les Equipements en conformité avec l'article 5 ;

"Liste des Prix" désigne les tarifs de la Société en vigueur au début du contrat de location;

"Location" désigne la location des Équipements par le Client sous réserve de ces termes et conditions ;

"Contrat de location" désigne le contrat conclu par le Client et la Société incorporant ces termes et conditions ; ce contrat regira la location des Équipements; et

«Frais de location» désigne la somme payable par le Client pour la location ; cette somme est déterminée par l'article 4 de ces Termes et Conditions;

"Periode de Location" désigne la durée de la Location comme indiqué dans le contrat de location;

" Couverture en cas de dégâts" se définit comme une clause de renonciation qui évite au Client de payer en cas de dommages causés aux Équipements comme indiqué dans l'article 8.

1.2 A moins que le contexte ne l'exige autrement, chaque référence dans ces Termes et Conditions désigne:

1.2.1 «toute communication par écrit», et toute expression similaire, y compris une référence à toute communication effectuée par voie électronique ou par télécopieur ou par des moyens similaires;

1.2.2 Une loi ou disposition d'une loi est une référence à cette loi ou disposition telle que modifiée ou remise en vigueur au moment des faits;

1.2.3 "Ces Termes et Conditions" est une référence a ces Termes et Conditions et chacune des Clauses modifiées ou amendées au moment opportun;

1.2.4 Une Annexe est une clause de ces Termes et Conditions;

1.2.5 Une Clause ou un paragraphe est une référence à une Clause de ces Termes et Conditions (autres que les Annexes) ou un paragraphe de l'Annexe concernée; et

1.2.6 «Partie» ou «Parties» désignent les parties concernées par ces Termes et Conditions.

1.3 Les titres utilisés dans ces Termes et Conditions sont uniquement utilisés pou des raisons de commodité et n'ont donc aucun effet sur l'interprétation de ces Termes et Conditions.

1.4 Les mots utilisés pour communiquer un nombre au singulier devront inclure le pluriel et vice versa.

1.5 Toute référence à un genre devra inclure le sexe opposé.

## 2. Durée de Location

2.1 La Durée de Location convenue sera fixée dans le Contrat de Location.

2.2 Si le Client souhaite prolonger la Durée de Location, il peut le faire à tout moment avant la fin du Contrat de Location. Le Client doit contacter la Société afin d'organiser une telle extension. Les extensions peuvent être faites pour un maximum de 7 jours, toujours sous réserve de réservations antérieures faites par d'autres clients. La Société fera de son mieux pour satisfaire aux demandes d'extension dans la mesure du possible mais ne peut garantir la disponibilité de l'Equipement au Client au-delà de la fin du Contrat de Location initial.

2.3 La Société se réserve le droit de récupérer immédiatement l'Equipement sans préavis. Dans le cas où la Société exerce ce droit, tous les jours dûs seront intégralement remboursés au Client

ou la Société fournira immédiatement un Equipement du même type ou similaire à celui-ci, sans frais supplémentaires. Si l'Equipement n'est pas restitué à la Société lorsque celle-ci en fait la demande, il sera considéré que le Client autorise la Société à accéder à ses locaux et à utiliser tous les moyens nécessaires pour récupérer l'Equipement. Le client sera facturé pour les coûts associés à une telle récupération.

### 3.-Caution

3.1 Le client est tenu de payer une caution remboursable à la Société au début du Contrat de Location, ce avant la livraison de l'Equipement. Le montant de la caution sera indiqué dans le Contrat de Location.

3.2 Au terme de la Durée de Location, la Société vérifiera méticuleusement l'Equipement lors de sa restitution par le Client. Si l'Equipement nécessite un nettoyage, un affûtage et / ou un entretien résultant d'un usage normal, le Client recevra sa caution dans son intégralité. Dans le cas où l'Equipement nécessite un nettoyage supplémentaire, affûtage et / ou entretien la Société retiendra la Caution, en totalité ou en partie selon le cas et devra fournir les motifs de cette rétention par écrit au Client, en incluant tous les calculs nécessaires ainsi que les **cots** unitaires.

### 4. Frais et Paiement

4.1 Les frais de Location seront déterminés par rapport à la Durée de la Location, le type et la quantité de l'équipement, le Tarif et tout Equipement supplémentaire qui serait inclus dans la Location, comme indiqué dans le Contrat de Location.

4.2 Le paiement sera effectué en totalité ou en partie, comme indiqué dans le Contrat de Location, au début du Contrat de Location. Le paiement peut être effectué en espèces, carte de crédit ou de débit.

4.3 Pour tout paiement effectué en partie, des versements hebdomadaires devront être effectués. La Société facturera le Client de façon hebdomadaire. Tous les paiements seront requis dans les 7 jours qui suivent la date de la facturation.

### 5. Collection et Restitution

5.1 Le Client peut collecter l'Équipement à partir des Locaux au commencement du Contrat de Location. Le Client ne pourra collecter l'Équipement qu'après avoir réglé tous les paiements exigés conformément à l'article 4 et respecté toutes les exigences énoncées à l'article 8 concernant l'assurance.

5.2 La Société fera tout son possible pour s'assurer que le Client puisse collecter l'Equipement au commencement du Contrat de Location, cependant, elle ne sera pas responsable en cas d'indisponibilité.

5.3 Dans le cas où la Société est incapable de fournir l'Équipement au début de la Location, la Société contactera le Client dès que l'Équipement est disponible pour la collecte. Le montant total des frais de location payables par le Client sera ajusté en conséquence pour tenir compte de la non-disponibilité de l'Équipement.

5.4 Au terme du Contrat de Location, le Client devra restituer l'Équipement au plus tard à la date et à l'heure indiquée aux Locaux conformément au Contrat de Location.

5.5 Si les Équipements loués ne sont pas restitués au delà d' 1 jour par le Client, la Société facturera au Client la location d'une journée supplémentaire au tarif normal. La Durée de Location sera prolongée d'une journée. Les dispositions de ce paragraphe 5.5 doivent continuer à s'appliquer tous les jours jusqu'au retour des Équipements.

## 6. Utilisation et Entretien des Équipements

6.1 Le Client est strictement tenu d'utiliser les Équipements pour l'usage normal auquel ils sont destinés.

6.2 Tout Équipement doit être utilisé conformément au mode d'emploi et aux règles de sécurité ou documents de même nature.

6.3 Certains Équipements peuvent nécessiter une formation spécialisée, préalable à l'utilisation. Le Client doit s'assurer que cette formation est dispensée aux personnes qui utiliseront ces Équipements sous son autorité, ce pendant la Durée de Location.

6.4 Le Client n'est pas autorisé à faire des changements ou rajustements à l'Équipement au-delà de ceux qui sont déjà possibles dans la gamme de rajustements spécifiques à un Équipement donné.

6.5 Le Client peut seulement fixer ou connecter d'autres articles à l'Équipement dans le cas où une telle adjonction n'excède pas les limites de conception de l'Équipement et ne présente pas de risques susceptibles d'endommager le dit Équipement en aucune manière.

6.6 Le Client est tenu de traiter en tout temps l'Équipement avec un niveau raisonnable de soins et devra s'assurer qu'il soit toujours gardé propre, et toujours utilisé raisonnablement selon les règles d'usage.

6.7 Tout Équipement qui utilise des consommables de quelque nature doit être exclusivement utilisé avec les consommables officiels (c'est à dire ceux fournis ou recommandés par le fabricant de cette pièce d'Équipement) ou les autres produits, tels qu'autorisés par la Société.

6.8 Tout Équipement qui nécessite du carburant ou de l'huile doit être exclusivement utilisé avec les types spécifiés par le fabricant de cet d'Équipement ou tout autre type autorisé par la Société.

6.9 Tout Équipement électrique doit être exclusivement utilisé avec la tension spécifique à cet Équipement.

## 7. Entretien

7.1 La Société devra entretenir l'Équipement selon les règles spécifiées par les fabricants concernés. Seules les pièces officielles (c'est à dire celles fournies ou recommandées par le fabricant de cet Équipement) devront être utilisées pour l'entretien et les travaux de réparation. Tout Équipement sera entièrement inspecté, nettoyé et (le cas échéant) réparé avant chaque Location.

7.2 Le Client ne devra entreprendre aucune réparation sans avoir reçu au préalable une autorisation écrite de la Société. Lorsque la société est contactée à cet égard, elle aura la possibilité soit de remplacer l'Équipement en question, ou de le réparer ; ou encore de donner l'autorisation au Client d'effectuer les réparations nécessaires. Le coût de ce remplacement ou de cette réparation doit être pris en charge par la Société ou par le Client, la responsabilité étant déterminée par les raisons pour le remplacement ou la réparation.

7.3 Si des pièces doivent être remplacées au cours de la location, la Société aura l'option soit de fournir ces pièces au Client ou de fournir un Equipement de remplacement ou substitut approprié (c'est-à-dire un Equipement capable d'effectuer les mêmes tâches que celui qu'il remplace).

7.4 Toute pièce et / ou tout substitut prévu dans le paragraphe 7.3 sera remplacé gratuitement par la Société à condition que ce remplacement soit exclusivement dû à son usage normal. Les coûts de ces pièces de rechange, le travail associé, et / ou le coût des Equipements de substitution pourraient être facturés au Client en cas de dommage supplémentaire.

## 8. Assurance

8.1 La Société ne fournit aucune couverture d'assurance standard pour l'équipement. Le Client aura les options suivantes :

### 8.1.1 Couverture en cas de dégâts

Conformément aux clauses 8.1.3, si le Contrat du Client stipule qu'il accepte de payer les frais de couverture en cas de dégâts, cette somme étant égale à la charge de 15% de la Location (si l'option est disponible) la Société dispensera le Client de tout frais supplémentaire requis pour réparer l'Équipement endommagé et / ou en cas de perte ou de vol de l'Equipement, conformément aux termes de la présente clause 8.1.1. Si le Client ne paie pas les frais de dégâts ou si la couverture des dommages ne s'applique pas, conformément aux clauses 8.1.2 et 8.13 le client sera responsable de la totalité du coût de la réparation de ces dégâts (conformément aux articles 6, 8 et 9) ou de la perte de l'Equipement (en conformité avec les articles 6,8 et 9) (selon le cas). En outre, la dérogation prévue par la Couverture en cas de dégâts est soumise aux conditions suivantes:

(i) le Client doit être en mesure de démontrer que les soins raisonnables ont été pris pour éviter les pertes;

(ii) le vol de l'Equipement doit être signalé à la police et un numéro de référence devra être obtenu pour l'incident;

(iii) le Client doit informer Polhire dans les quarante huit (48) heures du vol et obtenir un formulaire de déclaration de vol de la part de Polhire. Le formulaire dûment rempli doit être retourné à: Claims Department, Pol Hire, 195 Crow Road, Glasgow G11 7PD Tel: 0141 357 3608,

(iv) Pour tout Contrat de Location, la Société s'engage à couvrir les dégâts à hauteur de £ 5000, qui est la valeur maximale pour tout dégât constaté au cours de tout Contrat de Location, et toute perte supérieure à cette valeur sera facturée au Client par Polhire

8.1.2 La Couverture en cas de dégâts ne s'appliquera pas et le Client sera responsable de tout dommage ou perte de l'Équipement dans les circonstances suivantes:

- (i) le vol de l'Équipement;
- (ii) des dommages dûs à la malhonnêteté, dommages effectués délibérément par tout employé, sous-traitant ou agent du Client;
- (iii) le vol à partir d'un véhicule où l'Équipement a été laissé sans surveillance et visible;
- (iv) la perte de l'Équipement constatée que lors de l'inventaire ;
- (v) la perte de l'Équipement due à des troubles civils; et / ou
- (vi) toute perte survenant hors du Royaume-Uni et de l'Irlande.

#### 8.1.3 Limitations et exclusions

La Couverture en cas de dégâts ne s'applique pas et le client reste responsable de:

- (i) la première tranche de 50 £ ou 20% de la valeur de l'Équipement (si cette celle-ci est plus importante) de toute réclamation de perte de l'Équipement;
  - (ii) 50% de toute réclamation pour vol d'Équipement laissé sans surveillance la nuit dans l'enceinte d'un bâtiment sécurisé ou stocké toute la nuit dans un véhicule sécurisé;
- et (iii) les crevaisons de pneus et / ou le remplacement en raison de dommages irréversible des pneus.

8.1.4 La Couverture en cas de dégâts n'exclue pas la responsabilité du Client pour les dommages ou la perte de l'Équipement (le cas échéant) dans le cas où:

- (i) les dommages ou la perte ont été causés par la négligence, les dommages ou la rupture de contrat par le Client, incluant les dommages causés par le Client du fait du non-respect de ses obligations comme énoncé dans les alinéas 6, 8 et 9; ou
- (ii) le dommage ou la perte a été causée ou facilitée par une mauvaise manipulation, la négligence, la modification, ou la manipulation non autorisée de l'Équipement par le Client.

8.1.5 Le Client reconnaît et accepte que la couverture en cas de dégâts ne constitue pas une police d'assurance pour les dommages à l'Équipement, la perte ou le vol de l'Équipement.

8.1.6 Dans le cas de petits articles d'Équipement, l'assurance du patrimoine mobilier du Client peut couvrir l'Équipement pendant qu'il se trouve dans les locaux du Client. Il revient au Client de vérifier ceci auprès de ses assureurs. Pour les gros Équipements, si l'assurance du Client couvre ces Équipements ou le cas échéant, la Société peut exiger une preuve d'assurance avant de remettre l'Équipement concerné au Client, ce à sa discrétion.

## 9. Responsabilités

9.1 La Société ne sera pas responsable de tout accident aux personnes ou dommage à la propriété résultant d'une mauvaise utilisation de l'Équipement.

9.2 La Société ne sera pas responsable de toute autre perte ou dommage découlant de circonstances indépendantes de sa volonté.

9.3 Rien dans ces Termes et Conditions ne restreint la responsabilité de la Société en cas de décès ou de lésions corporelles résultant d'un acte ou d'une omission de la Société.

## 10: Protection des données

La Société ne fournira aucune donnée personnelle du Client à des tiers pour quelque raison sans le consentement préalable du Client. Ces données ne seront collectées, traitées et conservées par la Société que conformément aux droits et obligations découlant des dispositions et principes de la Loi sur la protection des données de 1998.

## 11 Résiliation

11.1 Lorsque le Client est une personne physique, la Société est en droit de résilier le contrat de location dans le cas où:

11.1.1 Le Client ne respecte pas ces Termes et Conditions;

11.1.2 Les effets personnels du Client sont confisqués afin de payer ses dettes; ou

11.1.3 Le Client est mis en demeure

11.2 Lorsque le Client est une société, la Société est en droit de résilier le contrat de location dans le cas où:

11.2.1 Le Client ne respecte pas ces Termes et Conditions d'utilisation;

11.2.2 Le Client fait faillite, dépose volontairement ou est obligé de déposer le bilan (sauf aux fins de reconstruire l'entreprise ou dans le cas d'une fusion) ou si un séquestre est nommé à l'égard de la totalité ou d'une partie de ses actifs.

11.3 En cas de résiliation pour l'une des raisons ci-dessus:

11.3.1 Tous les paiements exigés par le Contrat de Location sont exigibles et payables immédiatement; et

11.3.2 La Société a le droit immédiat de demander le retour de l'Équipement ou reprendre possession de l'Équipement et peut facturer au Client des frais raisonnables engagés par cette repossesion.

12 Clause de non- renonciation

Ni le défaut par la Société ou par le Client de faire respecter l'exécution de toute disposition de ces Termes et Conditions ne constitue en aucune manière une renonciation du droit de la Société d'appliquer cette disposition ou toute autre disposition de ces Termes et Conditions. Cette rupture ne doit pas être considérée comme une renonciation précédente, suivante ou permanente au droit à enforcer cette disposition.

13 Indemnité

Si une quelconque disposition de ces Termes et Conditions est jugée par une autorité compétente comme invalide ou inapplicable en tout ou en partie, la validité des autres dispositions de ces Termes et Conditions et le reste de la disposition en question ne doit pas être affectée.

14 Lois et juridiction

14.1 Ces Termes et Conditions sont régies par le droit écossais.

14.2 Tout différend entre les Parties au sujet de ces Termes et Conditions doit relever de la compétence des tribunaux écossais.



# TERMES ET CONDITIONS DE LA LOCATION DU MATERIEL

## Contexte general

Ces Termes et Conditions s'appliquent à la location de tous les équipements («le Matériel») de Polhire Ltd («la Société») par les clients qui louent le Matériel pour un usage personnel ou professionnel.

### 1 Définitions et Interprétation

1.1 Dans ces conditions, à moins que le contexte ne l'exige autrement, les expressions suivantes signifient:

«Client» se définit comme toute personne louant du Matériel et est soumis à ces Termes et Conditions ;

«Matériels» désigne les outils engagés par le Client sous réserve de ces Termes et Conditions ;

"Situation géographique du Client" désigne le lieu convenu au début de la Location pour la livraison et la collecte de tout Matériel vers et depuis les locaux du Client par la Société, conformément à l'article 5 de ces Termes et Conditions;

"Caution" désigne la somme payable par le Client en vertu l'article 3 de ces Termes et Conditions et comme indiqué dans le contrat de location;

«Le Personnel " signifie tout employé de la Société prêté au Client aux fins de la mise en place, la conduite ou l'utilisation des Matériels»;

«Honoraires du Personnel» désigne les frais à payer par le client pour tout personnel utilisé;

"Locaux" désigne les locaux de la Société où le client devra collecter et ramener certains Matériels en conformité avec l'article 5 de ces Termes et Conditions;

"Tarifs" désigne les tarifs de la Société, en vigueur au début de la Location ;

"Location" désigne la location des équipements par le client sous réserve de ces Termes et Conditions ;

"Contrat de Location" désigne le contrat conclu par le Client et la Société incorporant ces termes et conditions qui régiront la location des Matériels» et

«Frais deLocation» désigne la somme payable par le client pour la location déterminée selon l'article 4 de ces Termes et Conditions.

"Durée de Location" désigne la durée de la location telle que définie dans le Contrat de location;

1.2 A moins que le contexte ne l'exige autrement, chacune des références mentionnées dans ces Termes et Conditions incluent :

1.2.1 « Toute communication écrite», et toute expression similaire, y compris les communications effectuées par voie électronique ou par télécopieur ou par des moyens similaires;

1.2.2 Une loi ou disposition d'une loi est une référence à cette loi ou d'une disposition telle que modifiée ou remise en vigueur au moment des faits;

1.2.3 "Ces Termes et Conditions" font référence aux conditions générales et chacune des clauses sont modifiées ou complétées en temps opportun;

1.2.4 La Clause correspond a ces Termes et Conditions;

1.2.5 Un article ou un paragraphe est une référence à une clause de ces Termes et Conditions (autres que les clauses) ou un paragraphe de la clause concernée;

et 1.2.6 «Partie» ou «Parties» désignent les parties concernées par ces Termes et Conditions.

1.3 Les titres utilisés dans ces Termes et Conditions sont uniquement utilisés pour des raisons de commodité et n'ont donc aucun effet sur l'interprétation de ces Termes et Conditions «Partie» ou «Parties» désignent les parties prenantes à ces Termes et Conditions.

1.4 Les mots au singulier comprennent le pluriel et vice versa.

1.5 Références à tout genre incluent l'autre sexe.

## 2. 2. Durée de Location

2.1 La Durée de Location convenue sera fixée dans le Contrat de Location.

2.2 Si le Client souhaite prolonger la Durée de Location, il peut le faire à tout moment avant la fin du Contrat de Location. Le Client doit contacter la Société afin d'organiser une telle extension. Les extensions peuvent être faites pour un maximum de 7 jours, toujours sous réserve de réservations antérieures faites par d'autres clients. La Société fera de son mieux pour satisfaire aux demandes d'extension dans la mesure du possible mais ne peut garantir la disponibilité du Matériel au Client au-delà de la fin du Contrat de Location initial.

2.3 La Société se réserve le droit de récupérer le Matériels sans préavis. Dans le cas où la Société exerce ce droit, tous les jours dûs seront intégralement remboursés au Client

ou la Société fournira immédiatement un Matériel du même type ou similaire à celui-ci, sans frais supplémentaires. Si le Matériel n'est pas restitué à la Société lorsque celle-ci en fait la demande, il sera considéré que le Client autorise la Société à accéder à ses locaux et à utiliser tous les moyens nécessaires pour récupérer le Matériel. Le Client sera facturé pour les coûts associés à une telle récupération.

## 3.-Caution

3.1 Le client est tenu de payer une caution remboursable à la Société au début Du Contrat de Location, ce avant la livraison du Matériel. Le montant de la caution sera indiqué dans le Contrat de Location.

3.2 Au terme de la Durée de Location, la Société vérifiera méticuleusement le Matériel lors de sa restitution par le Client. Si le Matériel nécessite un nettoyage, un affûtage et / ou un entretien résultant d'un usage normal, le Client recevra sa caution dans son intégralité. Dans le cas où le Matériel nécessite un nettoyage, affûtage et / ou entretien supplémentaire, la Société retiendra la Caution, en totalité ou en partie selon le cas et devra fournir les motifs de cette rétention par écrit au Client, en incluant tous les calculs nécessaires ainsi que les coûts unitaires.

#### 4. Frais et paiement

#### 4. Frais et Paiement

4.1 Les frais de Location seront déterminés par rapport à la Durée de la Location, le type et la quantité du Matériel, le Tarif et tout et équipement supplémentaire qui serait inclus dans la Location, comme indiqué dans le Contrat de Location.

4.2 Le paiement sera effectué en totalité ou en partie, comme indiqué dans le Contrat de Location, au début du Contrat de Location. Le paiement peut être effectué en espèces, carte de crédit ou de débit.

4.3 Pour tout paiement effectué en partie, des versements hebdomadaires devront être effectués. La Société facturera le Client de façon hebdomadaire. Tous les paiements seront requis dans les 7 jours qui suivent la date de la facturation.

4.4 Le Personnel fourni conformément à l'article 6 donnera lieu à des Honoraires du Personnel ; ces honoraires seront calculés sur une base horaire, le taux figurera dans le Contrat de Location.

#### 5. Collection, Livraison et Restitution

5.1 Le Client peut collecter certains éléments du Matériel à partir des Locaux au début du Contrat de Location. Le Client ne pourra collecter le Matériel qu'après avoir réglé tous les paiements exigés conformément à l'article 4 et que toutes les exigences énoncées à l'article 9 concernant l'assurance aient été respectées.

5.2 La Société fera tout son possible pour s'assurer que le Client puisse collecter le Matériel au commencement du Contrat de Location, cependant, elle ne sera pas responsable en cas d'indisponibilité.

5.3 La livraison de certains Matériels devra être assurée par la Société, le cas échéant avec le concours du Personnel de Location, Cette livraison sera effectuée dans les Locaux du Client au moment convenu. La Société fera tout son possible pour s'assurer que le Client puisse recevoir le Matériel au commencement du Contrat de Location, cependant, elle ne sera pas responsable en cas d'indisponibilité.

5.4 Le Client ou son mandataire doit être disponible dans les Locaux du Client au moment de la livraison afin de signer pour le Matériel. Dans le cas où le client ne respecte pas les dispositions de la présente clause 5.4, il sera sous-entendu qu'il accepte la livraison du Matériel, en assume la responsabilité et ne pourra n'aura pas le droit de contester par la suite la livraison du Matériel.

5.5 Dans le cas où la Société n'est pas à même de fournir le Matériel au début de la Location, la Société contactera le Client dès que le Matériel est disponible pour la collecte. Le montant total des frais de location payables par le Client sera ajusté en conséquence pour tenir compte de la non-disponibilité du Matériel.

5.6 Au terme du Contrat de Location, le Client devra restituer le Matériel au plus tard à la date et à l'heure indiquée aux Locaux conformément au Contrat de Location ou il devra s'assurer que le Matériel est prêt pour la collecte dans les Locaux du Client au moment indiqué dans le Contrat de Location, le cas échéant.

5.7 Si les Matériels loués ne sont pas restitués au-delà d'1 jour par le Client, la Société facturera au Client la location d'une journée supplémentaire au tarif normal. La Durée de Location sera prolongée d'une journée. Les dispositions de ce paragraphe 5.7 doivent continuer à s'appliquer chaque jour jusqu'au retour des Matériels.

## 6. Personnel de Location

6.1 L' utilisation et / ou l'entretien de certains Matériels peut nécessiter une formation spécialisée. La Société devra fournir du Personnel dûment qualifiés au Client à moins que le Client possède les qualifications requises ou utilise les services d'un personnel convenablement formé.

6.2 La Société se réserve entièrement le droit de louer le Matériel au Client sans le Personnel de Location et exigera un document attestant la qualification des employes du Client avant l'autorisation de la collecte de ces Matériels.

6.3 Les Honoraires du Personnel sont exigibles conformément au sous-article 4.4 pour tout Personnel de Location. Chaque Personnel de Location devra fournir quotidiennement au Client une feuille de présence détaillant le nombre total d'heures travaillées. Le Client doit signer ce document aux fins de vérifier ces heures. Tout différend portant sur les heures de travail sera rapporté à la Société.

6.4 Au cours de la Durée de Location tout Personnel de Location devra à toutes fins utiles, être au service du Client. Le Client est responsable du Personnel de Location pendant la Durée de Location ou la période appropriée au cas où le Personnel de Location n'est pas utilisé pendant toute la Durée de Location.

## 7. Utilisation et Entretien du Matériel

7.1 Le Client est strictement tenu d'utiliser les Matériels pour l'usage normal auquel ils sont destinés.

7.2 Tout Matériel doit être utilisé conformément au mode d'emploi et aux règles de sécurité ou des documents de même nature.

7.3 Le Client n'est pas autorisé à faire des changements ou ajustements au Matériel au-delà de ceux qui sont déjà possibles dans la gamme des réglages spécifiques à un équipement donné.

7.4 Le Client peut seulement fixer ou connecter d'autres articles au Matériel où un tel ajout n'excède pas les limites de conception du Matériel et ne présente pas de risques susceptibles d'endommager le dit Matériel en aucune manière.

7.5 Le Client est tenu de traiter en tout temps le Matériel avec un niveau raisonnable de soins et devra s'assurer qu'il soit toujours gardé propre, et toujours utilisé selon les règles d'usage.

7.6 Tout Matériel qui utilise des consommables de toute nature doit être exclusivement utilisé avec les consommables officiels (c'est à dire ceux fournis ou recommandés par le fabricant de ce Matériel) ou les autres produits, tels qu'autorisés par la Société

7.7 Tout Matériel qui nécessite du carburant ou de l'huile doit être exclusivement utilisé avec les types spécifiés par le fabricant de ce Matériel ou tout autre type autorisé par la Société.

7.8 Tout Matériel électrique doit être exclusivement utilisé avec la tension spécifique à ce Matériel.

7.9 Tout le Matériel doit être stocké dans un lieu sûr et sécurisé et, le cas échéant, être fermé à clé en tout temps lorsqu'il n'est pas utilisé.

## 8. Entretien

8.1 La Société devra entretenir le Matériel selon les règles spécifiées par les fabricants concernés. Seules les pièces officielles (c'est à dire celles fournies ou recommandées par le fabricant de ce Matériel) devront être utilisées pour l'entretien et les travaux de réparation. Tout Matériel sera entièrement inspecté, nettoyé et (le cas échéant) réparé avant chaque Location.

8.2 Le Client ne devra entreprendre aucune réparation sans avoir reçu au préalable une autorisation écrite de la Société. Lorsque la société est contactée à cet égard, elle s'attèlera soit à remplacer le Matériel en question, ou le réparer ; soit, elle donnera l'autorisation au Client pour effectuer les réparations nécessaires. Le coût de ce remplacement ou cette réparation doit être pris en charge par la Société ou par le Client, la responsabilité étant déterminée par les raisons pour le remplacement ou la réparation.

8.3 Si des pièces doivent être remplacées au cours de la Location, la Société fournira ces pièces au Client ou fournira des pièces de remplacement ou un substitut approprié (c'est -à- dire un équipement capable d'effectuer les mêmes tâches que celui qu'il remplace).

8.4 Toute pièce et / ou tout substitut prévu dans le paragraphe 8.3 sera remplacé gratuitement par la Société à condition que ce remplacement soit exclusivement dû à son usage normal. Les coûts de ces pièces de rechange, le travail associé, et / ou le coût des équipements de substitution pourraient être facturés au Client.

## 9. Assurance

9.1 La Société ne fournit aucune couverture d'assurance pour le Matériel. Le client est donc tenu de prendre des dispositions pour souscrire à une assurance tout risque pendant la Durée de Location. Cette assurance doit couvrir la responsabilité civile et les pertes et dommages.

9.2 La Société peut exiger une preuve de cette assurance avant de livrer le Matériel au Client.

9.3 Si un événement se produit pour lequel une demande d'indemnisation est faite soit par le Client ou par un tiers, le Client doit en informer immédiatement la Société et ne doit pas en assumer la responsabilité sans le consentement préalable de la Société. Cette notification et ce consentement doivent être fait le plus rapidement possible (habituellement un contact téléphonique), puis vérifié par écrit.

## 10. Vol de Matériel

Si l'un des Matériels est volé le Client doit d'abord informer la police, en fournissant tous les renseignements requis. Le Client doit ensuite informer la Société, et fournir tous les détails relatifs à l'incident, notamment ceux fournis par la police, y compris, le cas échéant, le numéro de référence du forfait.



## 11. Responsabilité et Indemnisation

11.1 La Société ne sera pas responsable de tout préjudice ou dommage à la propriété personnelle qui résulte d'une mauvaise utilisation du Matériel.

11.2 La Société ne sera pas responsable pour toute autre perte ou dommage découlant de circonstances indépendantes de sa volonté.

11.3 Le Client est entièrement responsable des actes et omissions du Personnel de Location pendant la Durée de Location (ou la période appropriée) et doit indemniser intégralement la Société en ce qui concerne toutes les réclamations, quel qu'en soit la cause, dommage ou une perte occasionnée à la propriété ou aux personnes en relation avec le Personnel de Location.

11.4 Rien dans Termes et Conditions ne restreint la responsabilité de la Société en cas de décès ou de lésions corporelles résultant d'un acte ou d'une omission de la Société.

## 12. Protection des données

La Société ne fournira les données personnelles du Client à des tiers pour des raisons quelconques sans le consentement préalable du Client. Ces données seront collectées, traitées et conservées conformément aux droits et obligations découlant des dispositions et principes de la Loi sur la protection des données de 1998 de la Société

## 13. Résiliation

13.1 Lorsque le Client est une personne physique, la société est en droit de résilier le contrat de location dans le cas où:

13.1.1 Le Client ne respecte pas ces Termes et Conditions;

13.1.2 Les effets personnels du Client sont confisqués afin de payer ses dettes; ou

13.1.3 Le Client est mis en demeure

13.2 Lorsque le client est une société, la société est en droit de résilier le contrat de location dans le cas où:

13.2.1 Le Client ne respecte pas ces Conditions d'utilisation;

13.2.2 Le Client fait faillite ou dépose volontairement ou est obligé de déposer le bilan (sauf aux fins de reconstruire l'entreprise ou dans le cas d'une fusion) ou si un séquestre est déclaré à l'égard de la totalité ou d'une partie de ses actifs.

13.3 En cas de résiliation pour l'une des raisons ci-dessus:

13.3.1 Tous les paiements exigés par le Contrat de Location sont exigibles et payables immédiatement; et

13.3.2 La Société a le droit immédiat de demander le retour immédiat du Matériel ou de reprendre possession du Matériel et peut facturer au Client des frais raisonnables engagés dans cette repossession.

#### 14. Clause de non- renonciation

Ni le défaut par la Société ou par le Client de faire respecter l'exécution de toute disposition de ces Termes et Conditions ne constituent une renonciation du droit de la Société d'appliquer cette disposition ou toute autre disposition de ces Termes et Conditions. Cette rupture ne doit pas être considérée comme une renonciation à toute violation précédente ou suivante et ne constitue pas une renonciation permanente.

#### 15. Indemnité

Si une quelconque disposition de ces Termes et Conditions est jugée par une autorité compétente comme invalide ou inapplicable en tout ou en partie, la validité des autres dispositions de ces Termes et Conditions et le reste de la disposition en question ne doit pas être affectée.

#### 16. Lois et juridiction

16.1 Ces Termes et Conditions sont régies par le droit écossais.

16.2 Tout différend entre les Parties au sujet de ces Termes et Conditions doit relever de la compétence des tribunaux écossais.